

réintégrer le ministère, mais il y a toujours un groupe de ces employés en surnombre. La Commission a décidé qu'ils seront représentés par l'Alliance de la fonction publique. Nous n'avons rien contre cette décision, sinon qu'elle soulève des problèmes considérables. Si l'Alliance de la fonction publique intervient dans les deux cas, nous nous trouverons probablement devant la situation suivante: les employés marqués d'un cercle rouge rempliront les mêmes fonctions que les employés représentés par le Conseil, qui touchent des salaires différents et naturellement bénéficient d'avantages sociaux et de conditions de travail différents de ceux de leurs collègues.

J'espère donc que l'essentiel de cette question pourra être élucidé mercredi prochain sans que l'on puisse imputer la mauvaise foi à qui que ce soit.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 16 du soir.)

---

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

20, 25, L90, L95.

TRAVAIL

1, 5, 10, 15, 20, 25.

---